



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

LE MINISTRE

Paris, le 25 MARS 2020

N/Réf : CE 821228

V/Réf :

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 13 décembre 2019, vous avez appelé mon attention sur la baisse de la Dotation Globale Horaire (DGH) pour la rentrée 2020 pour le Lycée d'Enseignement Général Technologique et Professionnel Agricole (LEGTPA) de Sées et le risque de renoncement à certains projets pédagogiques que cela pourrait entraîner.

Je tiens à souligner qu'à compter de la rentrée scolaire 2019-2020, 2 réformes ont été mises en œuvre et ont eu des conséquences sur le poids horaire des formations : celle des baccalauréats généraux et technologiques et celle des seuils de dédoublement. Les notifications de moyens pour l'année scolaire 2019-2020 aux établissements intègrent ces réformes qui ont des effets dans la durée en diminuant progressivement le coût de ces formations sans en affecter la qualité. Enfin, la réforme des seuils de dédoublement a été accompagnée d'une augmentation très significative (+ 60 %) des moyens attribués pour les enseignements facultatifs permettant aux établissements de définir des projets pédagogiques, des enseignements optionnels ou encore d'assurer des dédoublements au-delà de ce que préconisent les référentiels.

Le LEGTPA de Sées est concerné par ces 2 réformes. En conséquence, depuis la rentrée 2019, l'établissement enregistre une baisse de DGH pédagogique obligatoire. Parallèlement, l'attribution d'une DGH optionnelle augmentée de plus de 71 % par rapport à l'année précédente a permis la mise en place de dédoublements supplémentaires et de supporter des projets et options locaux pertinents et adaptés au territoire. Ce sont ces derniers éléments qui permettent de gagner en attractivité et d'accroître les effectifs. Pour 2020, l'autorité académique n'a pas encore notifié les DGH aux établissements. Le lycée agricole de Sées travaille donc actuellement son scénario pédagogique en interne et pourra l'affiner lorsque la DGH pédagogique optionnelle lui aura été notifiée.

.../...

Monsieur Joaquim PUEYO  
Député de l'Orne  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

L'augmentation de 11 élèves constatée à la rentrée 2019 est le résultat de diverses hausses ou baisses de recrutement selon les classes. Le lycée a donc pu optimiser les capacités d'accueil des classes dans le cadre de la réforme des seuils mise en place à cette rentrée.

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie, autorité académique, a travaillé avec les équipes à plusieurs reprises et a rencontré les représentants du personnel du LEGTPA de Sées dans un souci de transparence sur la stratégie pluriannuelle à mettre en place avec une DGH contrainte.

Je ne peux qu'inviter les différentes composantes de l'enseignement agricole, en lien avec les professionnels, à proposer une évolution de l'offre des formations qui permette de répondre à un besoin avéré et ne conduise pas à une concurrence accrue entre les établissements d'enseignement agricole de la région.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Didier GUILLAUME